



**PP 27 26/09/2017**

## **Délibération du comité directeur de la CFE-CGC du 25 septembre 2017**

### **CFE-CGC**

**59 rue du Rocher  
75008 Paris  
☎ 01 55 30 12 12  
[www.cfecgc.org](http://www.cfecgc.org)**

Réuni ce jour, le 25 septembre 2017, le comité directeur de la CFE-CGC adopte la délibération suivante : les ordonnances travail font peser un risque grave sur la situation des salariés.

Elles facilitent la précarisation et la destruction des emplois et créent les conditions de la dégradation des conditions de travail. Par son déséquilibre en faveur d'une flexibilité incontrôlée, cette loi marque un recul sans précédent qui n'aura aucun impact positif sur l'emploi et l'économie.

La surdité du gouvernement est alarmante et augure mal de la suite des évènements.

Refusant de rester passive sauf à se sentir complice de la dégradation de la situation, la CFE-CGC appelle à un mouvement unitaire et invite l'ensemble des centrales syndicales à réagir selon des modalités dont elles définiront ensemble la nature et la date.

**Pierre Jan  
Relations Presse et  
institutionnelles  
01 55 30 12 92  
06 32 05 69 02  
[pierre.jan@cfecgc.fr](mailto:pierre.jan@cfecgc.fr)**